

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
DELAGNEAU Vincent	10200157	RACINES	2,6780	ZD 145 ZD 147	DELAGNEAU Gisèle	18 septembre 2020

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée concerne l'entrée d'un nouvel associé exploitant dans une société ; les biens ne sont pas libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)	
DEBACKER FLORIAN	10200145	CHAVANGES	56,5261	YB 38 YM 15 YM 16 YM 32 YZ 1 YZ 37	INDIVIDISION ANDRE ROYER / ALAIN DEBACKER / ANDRE DEBACKER	18 SEPTEMBRE 2020	
				16,0085	YB 39 YB 41 YM 20 YM 17 YM 18		INDIVISION ALAIN ET ANDRE DEBACKER
			4,6031		YM 11		DEBACKER ANDRE
			8,9837		YM 10 YM 19 YZ 45 YZ 46		DEBACKER ALAIN
			0,6939	ZC 18	DEBACKER ALAIN		

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
DEBACKER FLORIAN	10200145	PARS-LÈS-CHAVANGES	15,7774	ZC28 ZC8	INDIVIDISION ANDRE ROYER / ALAIN DEBACKER / ANDRE DEBACKER	18 SEPTEMBRE 2020
			8,8429	ZC 12 ZC 13 ZC 16 ZC 14 ZC 34 ZC 35 ZD 3	INDIVISION ALAIN ET ANDRE DEBACKER	
		0.0487	SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE	ZE 22	INDIVIDISION ANDRE ROYER / ALAIN DEBACKER / ANDRE DEBACKER	
		0.4900	VILLERET	ZA 56	INDIVISION ALAIN ET ANDRE DEBACKER	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL LA GRANDE COTE	10200155	MUSSY-SUR-SEINE	0,6270	ZM 128 ZM 135 ZM 220 ZM 222	Commune de Mussy-sur-Seine	18 SEPTEMBRE 2020

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
BECET VANESSA	10200156	LE CHÊNE	13.8974	ZT 4	BAUDIN MONIQUE	18 SEPTEMBRE 2020
			16,4267	ZP 17 YB 1 YB 2	BECET ROGER, PIGNARD BEATRICE	
			3.0875	ZL 103	PIGNARD BRIGITTE, BECET ROGER	
			11,4822	ZL 102 YA 2 ZT 5	BECET MONIQUE, PIGNARD BRIGITTE	
			0.2500	YC 8	COMMUNE DE LE CHENE	
			2,4528	ZR 14 ZR 15	BECET ROGER, BECET GERARD	
			2,6612	ZP 13 ZP 14	BECET JACQUES, BECET ROGER	

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
BECET VANESSA	10200156	LE CHÊNE	20,0768	ZP 12 ZR 7 ZM 65 YC 4 ZR 13	BECET JACQUES, BECET MONIQUE	18 SEPTEMBRE 2020
			1.2791	ZR 18	BECET ROGER, PIGNARD BEATRICE	
		19,5249	YC 5 ZM 66 ZR 8 Y 61 ZD 8 ZK 4	BECET JACQUES		
		0.2340	ZB 228	BAUDIN MONIQUE		
		0,8860	ZB 230 ZB 229	BECET MONIQUE, BECET GERARD		
		0.6714	ZI 25	PIGNARD BRIGITTE, BECET ROGER		
		1,6093	ZI 23 ZI 24	BECET MONIQUE, PIGNARD BRIGITTE		
		40,7880	ZD 9 ZD 23 ZK1 ZK 2 ZK 3 ZK 20 ZK 21 ZL 5 ZL 7 ZL 15	BECET MICHELE		
		1.02	YA 0028	BECET ROGER, BECET GERARD		
				VINETES		
		LONGUEVILLE -SUR-AUBE				
		LES GRANDES- CHAPELLES				
		VOUARCES				

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.